

Radiation dans les Laboratoires: Quelle politique à Lille 1?

Contribution des élus Snesup-Snecs-FSU

Exposé des motifs:

La logique actuelle des évaluations de nos laboratoires aboutit à **une accélération de l'exclusion de collègues jugés non ou pas assez productifs**. Le maintien du statut d'UMR et leur classement, comme leur budget, dépendent entre autres du taux de publiant. Les directeurs sont donc encouragés à faire un tri au sein des membres de leur laboratoire.

Le caractère de « non-publiant » cache **en réalité une grande diversité de situations**. Un collègue non-publiant n'est pas forcément inactif en recherche: mise en question des critères employés, participation aux tâches collectives du laboratoire, ... Sa prétendue inactivité n'est pas forcément définitive; elle a pu être la conséquence d'une réduction des thèmes de recherche du laboratoire ou de raisons personnelles (maladie, maternité, problèmes familiaux,...), d'un investissement plus important en enseignement, en activités administratives.

Le SneSup a dénoncé cette politique qui vise, non pas à inciter les enseignants-chercheurs à poursuivre les activités de recherche mais bien à dégraisser les laboratoires et économiser les emplois en les réaffectant à temps plein à l'enseignement après avoir stigmatisé ces collègues, qui ainsi affaiblis ne pourront que signer docilement une modulation à la hausse de leur service d'enseignement!

Une question de procédure:

La détermination des noms des membres d'un laboratoire qui sont relégués sur la liste accessoire n'est pas toujours transparente. L'arbitraire peut y avoir place.

Pour éviter cela, **nous demandons la mise en place d'une procédure standardisée** permettant aux collègues concernés de faire valoir leurs arguments et **d'exercer s'ils le souhaitent un droit de recours** auprès de l'organisme de tutelle ou de l'établissement.

Nous proposons que la décision de suppression d'un membre de la liste principale d'un laboratoire de Lille 1 soit prise en Conseil de laboratoire (ou en Assemblée Générale de laboratoire en l'absence de Conseil constitué). Cette décision serait systématiquement notifiée à l'intéressé par lettre indiquant les arguments qui y ont concouru.

Une autre ambition: « permettre aux collègues qui le souhaitent de reprendre une activité de recherche »

L'avenir en recherche de ces collègues relégués, même maintenus comme membres associés de leurs laboratoires respectifs est loin d'être garanti. Nous parlons des collègues qui, bien que jugés inactifs au regard des critères de l'AERES, n'ont pas renoncé à poursuivre ou reprendre des activités de recherche.

Nous continuons à penser que l'augmentation de la qualité de la recherche passe par l'utilisation de tous les potentiels. Une ambition politique collective est d'inciter des enseignants-chercheurs mis en difficulté par les politiques actuelles à poursuivre ou reprendre la recherche.

Pour ce faire, nous **proposons la mise en place sur Lille 1 dès cette année d'une politique visant à inciter au maintien et à la reprise d'activité de recherche des collègues concernés par ces radiations:**

- Créer un quota en matière de Bonus Qualité Recherche (BQR) et de Congés pour Recherche et Reconversion Thématique (CRCT) afin de garantir la possibilité d'accéder sur projet à ces dispositifs.

L'objectif est de permettre leur réintégration dans la liste des membres du laboratoire au quadriennal suivant. Cette politique nous semble à même de limiter les effets négatifs des politiques nationales en introduisant une correction sur des budgets recherche répartis au seul titre de la « performance » évaluée par l'AERES, réintroduisant l'objectif d'endiguer l'augmentation des « non-publiant ». Le BQR étant ponctionné sur l'enveloppe « recherche », il s'agit en quelque sorte de redistribution et de responsabilisation collective.

Si vous acceptez ce projet, **nous attendons sa concrétisation dans la proposition de budget 2010.**

Les élus FSU au CEVU, CS et CA